



Australian Government

Department of Health

Se rendre à vos rendez-vous médicaux

Pendant la crise du coronavirus, il est important de continuer à vous rendre régulièrement à vos rendez-vous médicaux, en particulier si vous avez des problèmes de santé chroniques ou existants.

Vous pouvez continuer à consulter votre prestataire de soins en toute sécurité. Lorsque vous allez à un rendez-vous médical, suivez les instructions qui vous sont données. Cela peut inclure le port d'un masque (votre prestataire de soins peut vous en donner un), vous désinfecter les mains à l'entrée et accéder au bâtiment par une porte séparée.

Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, informez-en votre prestataire de soins lorsque vous prenez rendez-vous. Informez-le également de tout déplacement récent ou si vous avez été en contact avec une personne atteinte par la COVID-19. Portez un masque lors du rendez-vous et n'oubliez pas de vous tenir en permanence à au moins 1,5 mètre des autres personnes. Couvrez votre toux et vos éternuements avec le coude.

Rendez-vous de télésanté

Les rendez-vous de télésanté sont des consultations de soins de santé effectuées par téléphone ou par vidéoconférence. Ils vous permettent de consulter un médecin sans avoir à quitter votre domicile. Vous n'avez pas besoin d'équipement spécial et pouvez le faire depuis votre téléphone ou votre ordinateur. You and your provider will decide the best system to use for your needs.

Les médecins, le personnel infirmier et les professionnels de la santé mentale sont tous habilités à effectuer des consultations à distance. Toute personne possédant une carte d'assurance maladie peut bénéficier des services de télésanté. Votre médecin peut également vous délivrer une ordonnance par le biais d'une consultation de télésanté.

Lors de votre rendez-vous de télésanté, votre médecin devra peut-être vous remettre une ordonnance. Les médecins peuvent vous fournir une ordonnance sur papier ou envoyer une version numérique de l'ordonnance à la pharmacie de votre choix après votre consultation de télésanté.

Livraison de médicaments à domicile

Vous pouvez vous faire livrer vos médicaments à domicile. La livraison à domicile est une bonne option si vous vous isolez, que vous êtes plus vulnérables à une maladie grave ou que vous préférez rester à la maison.

Appelez votre pharmacie ou consultez son site web pour savoir si elle propose la livraison à domicile et si elle dispose des médicaments en stock. Vous pourrez peut-être commander vos médicaments en ligne ou par téléphone.

Si vous avez une ordonnance papier, vous devez la poster ou demander à quelqu'un de l'apporter à la pharmacie avant de pouvoir vous faire livrer vos médicaments.

Si votre médecin vous a envoyé une copie numérique de l'ordonnance, la pharmacie enverra les médicaments à l'adresse indiquée sur l'ordonnance.

Aide à la santé mentale

Le coronavirus affecte la façon dont nous vivons et passons du temps avec nos proches. La pandémie fera partie de nos vies pendant de nombreux mois et il est important de prendre soin de votre santé mentale aussi bien que physique.

Restez en contact avec vos amis, votre famille et votre communauté par téléphone ou sur Internet.

En cas de stress, de tristesse, de fatigue, d'anxiété ou de colère, n'oubliez pas que cela est normal et n'hésitez pas à demander de l'aide.

Plus d'informations sur la COVID-19

Il est important de vous tenir informé par le biais de sources officielles. Consultez le site [health.gov.au](https://www.health.gov.au), appelez la ligne d'assistance Coronavirus au 1800 020 080 ou le service de traduction et d'interprétation au 131 450.